



Unité pastorale Saint-Benoît aux portes d'Avroy

Notre-Dame du Saint Rosaire (Sclessin)
Sacré-Cœur et Notre-Dame de Lourdes (Cointe)
Sainte-Marie des Anges
Sainte-Véronique

15-02-2026

6^e dimanche ordinaire A



18 février : Mercredi des Cendres - Entrée en Carême

- ✓ **10 h, à la crypte de l'église de Cointe (rue Saint-Maur)**
célébration des Cendres.
- ✓ **18 h, à l'église Sainte-Marie des Anges (place des Franchises) :**
célébration des Cendres « adaptée » pour les jeunes mais ouverte à toutes et tous !



Dimanche 22 février, à 10 h, célébration eucharistique à la crypte de Cointe (rue Saint-Maur).

- *Tous les vendredis, à 18 h 15, la messe est célébrée à la chapelle St-Victor (à côté de l'église Sainte-Véronique).*

Les lectures de la messe du dimanche 15 février :

Si 15, 15-20 / Ps 118 / 1 Co 2, 6-10 / Mt 5, 17-37

(ou lecture brève : Mt 5, 20-22a.27-28.33-34a.37)



A la messe de ce dimanche, si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à apporter vos rameaux, bénis l'an passé, pour que ceux-ci soient brûlés et dont les cendres serviront à la célébration de l'Entrée en Carême.



A bloquer dans l'agenda....

Sur notre route vers Pâques,
une matinée « **Dimanche ensemble** »,
le **1^{er} mars**, de 8 h 30 à 12 h, au Centre pastoral et à l'église Sainte-Marie des Anges.
Ce dimanche-là, la messe aura lieu à 11 h.

L'Evangile du dimanche : Matthieu 5, 17-37

Après nous avoir invités à être sel et lumière pour les hommes afin de les amener à glorifier Dieu, Jésus continue d'enseigner, comme Moïse l'a fait, « sur la montagne ». Il nous donne ici la clé qui permet d'entrer au Royaume des cieux.

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ne pensez pas que je suis venu abolir **la Loi ou les Prophètes** : je ne suis pas venu abolir, mais **accomplir**. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. Donc, celui qui rejettéra un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. Je vous le dis en effet : Si votre **justice** ne surpassé pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux.

Vous avez appris qu'il a été dit aux **anciens** : *Tu ne commettras pas de meurtre*, et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la **géhenne** de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou.

Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère*. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne. Il



a été dit également : *Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.* Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi. Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre parole soit 'oui', si c'est 'oui', 'non', si c'est 'non'. Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

Pour éclairer (un peu) le texte...

- **La Loi** (= la Torah, 5 premiers livres de l'Ancien Testament) **ou les Prophètes** : c'est une façon pour les Juifs de nommer l'essentiel de la Bible. La Torah est la seule habilitée à énoncer la volonté de Dieu qui est mise en pratique dans la multiplicité des exigences.
- **Accomplir** (la loi) : lui faire atteindre sa pleine mesure.
- **Justice** : a ici le sens de fidélité à la Loi.
- **Anciens** : ce sont les personnes qui ont vécu avant nous, les ancêtres dans la foi qui sont à l'origine de la tradition. Il ne faut pas les confondre avec les anciens (presbytres) qui désignent les responsables d'assemblée que les apôtres mettront en place.
- **Géhenne** : représente le lieu du châtiment lors du jugement à la fin des temps.

Question pour entendre la Parole dans ma vie :

À travers cet enseignement de Jésus comment est-ce que je comprends l'acte d'aimer ?



DIEU, TA PAROLE (Trio GPS).

Pour écouter le chant



UNE PRIERE :

Seigneur, ton Évangile n'est pas un manuel de sécurité pour endormir les bien-pensants.

Ta Parole est dérangeante
comme l'épée qui tranche,
comme le feu qui embrase.

Hélas !

Nous avons souvent le don de l'adoucir
ou de la déguster comme du sucre,
les pieds dans nos pantoufles...

Alors, elle n'empêche plus personne de dormir...

Au fond, nous voudrions Seigneur,
que tu sois, avec ton Église, un havre et un abri sécurisants. [...]

Seigneur, donne-nous la soif de ta Bonne Nouvelle.

Laurette Lepage-Boulet

A l'agenda

- **Mercredi 18 février** : rencontre de tous les parcours « catéchèse » suivie de la célébration des Cendres.
- **Vendredi 20 février** : réunion de la Fabrique de l'église de Cointe.

Table d'hôtes, jeudi 19 février, à 12 h,
au Centre pastoral.

En y participant, les convives sont invités à offrir 12 €
en soutien à la Maison de Fragnée. *Aucune inscription n'est nécessaire.*



Décès

- Mme Francesca MAGGIORE (74 ans) est décédée le 5 février. La liturgie des funérailles a été célébrée lundi 9 février, à l'église de Sclessin.
- Mme Elise DENIS – PIROTE (91 ans) est décédée le 5 février. La liturgie des funérailles a été célébrée mercredi 11 février, à l'église de Sclessin.
- M. Jean DETILLEUX (70 ans) est décédé le 7 février. La liturgie des funérailles a été célébrée mercredi 11 février, à l'église de Sclessin.



Contacter l'Unité pastorale

Centre pastoral : rue Buisseret, 1 – 4000 Liège
04 252 12 81 & up.bendavroy@gmail.com

